

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

15 décembre

En 1618, à Paris, à son, retour de Montmirail où il a passé tout le mois de novembre et une partie de décembre, Monsieur Vincent entre en relations avec François de Sales. L'évêque de Genève accompagne alors dans la capitale, le cardinal de Savoie chargé de négocier le mariage du Prince de Piémont avec Christine de France, sœur de Louis XIII. De son intimité avec François de Sales, Monsieur Vincent gardera un souvenir ému : "Mon Dieu, que vous êtes bon ! écrira notre bienheureux Père, dix ans plus tard dans sa déposition au procès de béatification de l'évêque de Genève, mon Dieu, que vous êtes bon, puisque Mgr François de Sales, votre créature, est lui-même rempli de tant de bonté !"¹.

En 1719, circulaire de M. Bonnet sur les "conditions qu'on désire dans une fille qui demande à entrer dans la Compagnie des Sœurs de la Charité". Il énumère les conditions que regarde l'extérieur : être sans reproche du côté de sa famille et de sa personne ; être d'un âge compétent : ni trop jeune, ni trop avancé ; il est à souhaiter qu'elle ait au moins 19 ans ou environ et qu'elle ne passe pas 28 ans ; avoir son extrait baptistaire en bonne forme. Conditions qui regarde le corps : une santé forte et capable de travail ; une taille convenable ; deux bons yeux ; savoir lire et écrire. Conditions qui regardent l'esprit : avoir l'esprit et le jugement au moins médiocrement bon ; un naturel doux et docile, porté à la piété et à la charité vers les Pauvres ; être disposée à l'épreuve d'un Séminaire de cinq ans, après avoir postulé trois mois ou environ pour y entrer ; aller dans tous les lieux même les plus éloignés où l'obéissance enverra ; un sincère désir de remplir toutes les obligations de son état et de servir Dieu fidèlement dans la Communauté. Et M. Bonnet pour le choix des postulantes conclut : "Je vous prie de n'envisager que Dieu seul". Il avait rappelé qu'avant lui, M. Alméras, en plein accord avec M. Jolly son assistant, Sœur Catherine Guérin, alors Supérieure et ma Sœur Julienne La Boue, Directrice du séminaire, un Mémoire analogue avait été envoyée à toutes les Sœurs Servantes. Toutes les générations reviendront sur ce grave problème du recrutement dans la Compagnie. (R)

En 1815, à Rome, Félix de Andreis quitte, par la Porte flaminienne, la Ville Éternelle que, depuis neuf ans, il a conquise par son enseignement, sa prédication et sa sainteté. En compagnie de deux jeunes aspirants au sacerdoce, il s'en va vers l'Amérique du Nord. La première grande étape de son voyage sera Bordeaux².

En 1836, à Paris, Mgr de Quélen, en annonçant à ses diocésains, la consécration de l'église paroissiale de Notre-Dame de Lorette et sa dédicace à "Marie, honorée dans sa très pure Conception", exhorte les fidèles selon ses propres termes "à porter sur eux la médaille frappée depuis quelques années en l'honneur de la Très Sainte Vierge, et à répéter souvent cette prière gravée au-dessus de l'image : O Marie, conçue sans péché..." Donc, six ans après les Apparitions, dont fut favorisée Catherine Labouré, et à la suite de l'enquête canonique qu'il a ordonnée et qui s'est déroulée du 16 février au 13 juillet 1836, l'archevêque de Paris est convaincu du caractère surnaturel des événements de la rue du Bac³.

En 1870, à Saulxures-sur-Moselotte, dans le diocèse de Saint-Dié, naissance de Charles-Léon Souvay. En ces jours-là, Paris est au troisième mois du long siège fameux que lui font subir les Prussiens ; avec la capitale, souffre la Maison-Mère, où soixante-trois ans plus tard, Charles-Léon Souvay sera salué comme supérieur général. Dans l'intervalle, il aura vu les versants boisés de ses Vosges natales — qu'il aime tant — devenir frontière de la France, puis champ de bataille. Et, une troisième guerre accompagnera l'agonie de Charles-Léon Souvay, dix-huitième successeur de saint Vincent de Paul⁴.

En 1910, à Madrid, l'évêque inaugure la chapelle de la maison centrale des Filles de la Charité françaises, en y célébrant la toute première messe⁵.

1) Coste, I. 157-159.

2) Annales, t. 58, p. 314 et 429.

3) Crapez : La Vénérable Catherine Labouré, pp. 120-126.

4) Annales, t. 105, p. 233.

5) Annales, t. 76, pp. 179-182.